



Mairie de Villars le Sec

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 26 mars 2018

Absents : Nathalie ENDERLEN (excusée), Michaël QUATREHOMME, Louis TALON.

En présence de Monsieur Ian BOUCART, député, de Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental et de Madame Marie-Lise LHOMET, Conseillère Départementale du Canton de Delle.

1. ONF : programme de travaux forestiers 2018

Monsieur le Maire présente le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2018.

Le conseil municipal vote la réalisation de travaux d'investissement dans les parcelles n° 5r, 28r et 19j pour un montant de 1283,16 € HT soit 1411,47 € TTC.

La vente de bois du 21 mars 2018 s'élève à 5 335 €(85€/m³) de recettes pour la commune.

Le tarif du bois de chauffage pour l'année 2018 est fixé à 43€ / stère livré.

2. RPI :

Monsieur le Maire fait le bilan des diverses réunions et manifestations ayant eu lieu concernant la fermeture de classe conditionnelle.

Suite à la rencontre des élus du RPI avec Monsieur Krantz, DASEN (Directeur d'Académie des Services de l'Education Nationale), il est confirmé que la fermeture de classe au sein du RPI est levée. Il sera donc nécessaire de rester très vigilants quant au nombre d'élèves inscrits au sein du RPI.

3. Suivi dossier fibre optique Orange et téléphonie mobile :

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique s'est déroulée à Saint Dizier l'Evêque le vendredi 16 mars 2018, après l'inauguration de l'armoire « fibre optique » posée dans la première commune rurale du département.

Les élus présents rappellent qu'Orange déploie ce réseau sur ses fonds propres et note l'efficacité du comité local de suivi. Les villages les plus déficitaires seront raccordés en priorité et « tout village commencé sera terminé », soit environ une quarantaine de communes en 2018.

Concernant la téléphonie mobile, l'étude dronique réalisée le 19 mars dernier n'a pas permis une exploitation correcte des photos étant donné les mauvaises conditions météorologiques. Une nouvelle prise de vue aura lieu prochainement.

4. Conseil Départemental :

Monsieur le Maire remercie vivement les élus du Conseil Départemental pour :

- la subvention de 10 000€ attribuée en 2017 pour la première tranche des travaux de la mairie (*huisseries*).
- la proposition de subvention de 10 000 € concernant la réhabilitation du logement communal (*situé au-dessus de la mairie*) dans le cadre de l'aide aux communes 2018.

La proposition d'un groupement de commandes concernant la réalisation de travaux de marquage au sol est adoptée.

5. Travaux divers : suivi des dossiers en cours

Les factures des huisseries, étant arrivées tardivement, seront réglées sur la comptabilité 2018.

Monsieur le Maire présente des devis concernant :

- la pose d'un volet roulant pour fermer le local situé à l'arrière de la mairie (360€ TTC). Dépense imputée au budget 2018
- le remplacement des réglettes dans la salle de classe (950€ TTC). Un nouveau devis avec la mise en place de leds sera réalisé.
- deux devis concernant la réalisation de tubages dans les appartements communaux (8 et 11 rue principale) pour un montant de 4 000€. Dépense inscrite au budget 2018.

6. Collège de Beaucourt :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion en date du 5 février 2018 organisée par Monsieur Labeth, principal du collège de Beaucourt avec les élus des communes concernées afin d'évoquer divers problèmes organisationnels et d'insuffisance de personnel signalés par des parents d'élèves.

Un courrier commun a été adressé en ce sens à Monsieur Krantz, directeur d'Académie.

7. Contrat ménage mairie :

Le contrat concernant le ménage de la mairie est renouvelé pour un an avec Mademoiselle Coralie BEL (*pour 2h/mois*).

8. Informations et questions diverses :

- Suite aux divers échanges relatés par la presse concernant le SMAGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc de Fontaine) Monsieur le Maire et les élus présents apportent quelques informations complémentaires.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Laurent BROCHET.